



## DISCUSSION LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 13 MAI 2020

ATTENDU les problèmes techniques lors de l'enregistrement de la séance du conseil d'administration;

Voici un résumé des conversations :

### Ont pris part aux discussions :

M. Yves Prud'homme : représentant de la municipalité de Lac-des-Écorces et Président de la Régie

M. Jean Gascon : représentant de la municipalité de Lac-Saint-Paul et Vice-président de la Régie

Mme Mélanie Lampron : représentant de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

M. Gilbert Pilote : représentant de la municipalité de Ferme-Neuve

M. Hervé Taillon : représentant de la municipalité de Chute-Saint-Philippe

M. Jimmy Brisebois, Directeur général de la Régie

Mme Mariève Garceau, Agente de communication de la Régie.

### VOICI LES DISCUSSIONS QUI ONT EU LIEU LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

#### Point 2 – Ordre du jour

- Mélanie Lampron : J'aimerais ajouter dans le varia « transport en vrac »
- Yves Prud'homme : Je vais vous donner des explications, concernant le transport en vrac, lors du varia.
  
- Hervé Taillon : J'aimerais ajouter un point dans le varia : compost

#### Point 8.1 – Rapport du Directeur général

- Gilbert Pilote : Qu'est-ce que le nouveau règlement sur les sols ?
- Jimmy Brisebois : Le gouvernement oblige qu'il y est un registre pour la traçabilité des sols. Ce registre comprendra un suivi des sols du point A au point B et ce, afin d'éviter les dépôts sauvages des sols contaminés ?
  
- Gilbert Pilote : Est-ce que cette politique s'applique à l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle ?
- Jimmy Brisebois : Oui, c'est pour tout le territoire du Québec.
  
- Jimmy Brisebois : Concernant les sanctions administratives pour les RDD, j'aimerais préciser que le juge a demandé à la Régie et au Ministère de l'Environnement d'arriver à une entente afin d'éviter un procès qui sera coûteux pour les deux parties.
- Yves Prud'homme : Le Directeur général a offert 500 \$. De toute façon, la Régie n'a pas l'intention d'aller en procès compte tenu des frais et de l'obligation d'engager un avocat.

#### Point 8.2 : Règlement #67 décrétant les coûts reliés à l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie

- Gilbert Pilote : Est-ce que le coût de 1 200 000 \$ c'est pour la construction des nouvelles cellules ?
- Jimmy Brisebois : Non, ce n'est que pour les démarches pour l'obtention du certificat d'autorisation
- Yves Prud'homme : M. Pilote, c'est pour payer les études hydrologiques, géotechniques, milieux humides, d'impact...



### **Point 8.5 : Soumission – contrat de collecte et de transport 2021 - 2028**

- Mélanie Lampron : En quoi la soumission était-elle non conforme ?
- Jimmy Brisebois : Parce qu'il y avait qu'une seule page dans l'enveloppe où il est inscrit, et je cite :  
  
« Je ne soumissionne pas, rapport au COVID-19 & situations peut-être à venir ».
  
- Mélanie Lampron : Est-ce lui qui nous avait demandé des questions ?
- Jimmy Brisebois : Non. Il n'a pas soumissionné.
- Mélanie Lampron : Ok, il n'a pas soumissionné.

### **Point 8.6 : Soumission – excavatrice pour l'écocentre**

- Jimmy Brisebois : L'excavatrice que la Régie va acheter est une Hyundai HX145LCRD, neuve 2020. Cette excavatrice est plus grosse que celle demandée. Nous avons demandé une 130 et nous avons eu une 145 pour moins cher. De plus, la Régie va financer, en règlement d'emprunt, une somme de 190 000 \$ au lieu du 320 000 \$ comme prévu.
  
- Jean Gascon : Il ne faut pas oublier qu'il y a une garantie de 3 ans sur l'excavatrice.

### **Point 9.2 : Programme amélioration au recyclage de Tricentris**

- Mélanie Lampron : Est-ce que ça va être une application pour dire aux citoyens où disposer des matières recyclables ?
- Mariève Garceau : Oui, entre autres. Il y va y avoir des sections de type « où ça va », blog, vidéo... Cette application sera vraiment axée sur la réalité de la Régie.
  
- Mélanie Lampron : Est-ce que c'est une application que pour les téléphones intelligents ?
- Mariève Garceau : Non, les gens pourront avoir accès à l'application par téléphone intelligent, tablette, ordinateur, téléviseur. C'est un logiciel de fabrication clé en main donc il ajuste le contenu pour chaque format.
  
- Mélanie Lampron : C'est excellent parce que plusieurs élus du conseil municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles me posaient des questions parce qu'ils ne savaient pas où allaient les choses.**Point 11.1 : Transport en vrac**
- Yves Prud'homme : J'ai décidé d'enlever la clause 50 / 50 lors de la construction de l'écocentre. Je gère des argents publics. La Régie est donneur d'ouvrage et non contractant.

Si les membres du conseil veulent que je la remettre aux prochains contrats, ça fera augmenter le prix de 25 000 \$ - 50 000 \$, je ne sais pas.

C'est lors du projet de l'écocentre que la décision d'enlever la clause 50 / 50 a été prise. Ce fût une décision du Président et du comité exécutif.

- Mélanie Lampron : Je suis totalement d'accord avec votre décision. Ce que je n'ai pas apprécié de me faire appeler chez moi, pour me faire influencer. Ils ont aussi appelé M. Denis Ethier.
  
- Jean Gascon : Je suis d'accord avec M. Prud'homme. Le comité exécutif a pris une décision pour le bien de la Régie.



### **Point 11.2 : Compost**

- Hervé Taillon : Est-ce qu'il va y avoir du compost cette année ?
- Jimmy Brisebois : Non, pas ce printemps car nous ne sommes pas certains qu'il y a aucune trace de COVID-19 dans notre compost. Personne ne peut nous confirmer que non. Ils nous mentionnent tous que c'est peu probable. J'aime mieux attendre 3 mois de plus pour être certain.  
  
Pour l'automne, cela se fera mais tout dépendra de la santé publique.

### **Retour sur le point 8.4**

- Gilbert Pilote : Je reviens sur l'inventaire des milieux humides. Pouvez-vous me redonner le prix?
- Jimmy Brisebois : 6 869.76 \$
- Gilbert Pilote : Ok, je viens de voir que vous aviez budgété 31 500 \$ pour cette étude, j'espère que ça va continuer comme ça !